

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 18 JANVIER 2019 à 20 h 30**

Séance du 18 janvier 2019 à 20 h 30

Le 18 janvier 2019, le Conseil Municipal dûment convoqué est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire.

Présents : MM Baudot Jean-Paul, Géraudie Thomas, Campana Florent, Couly Gérard, Maillard Fabrice, Da Cunha José-Manuel, Barbier Denis, Duro Pascal

Absents excusés : MM. Renauld Hervé, Véron Jean-Claude, Le Tual Didier

Etaient représentés : M. Renauld Hervé (par M. Maillard Fabrice)
M. Véron Jean-Claude (par M. Baudot Jean-Paul)

Secrétaire de séance M. Duro Pascal

Ordre du Jour

- Ma commune, j'y tiens
- Opposition au transfert à la Communauté de communes du Pays Houdanais au 1^{er} janvier 2020
- Renouvellement du contrat de la Société SEGILOG
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 (annule et remplace la délibération n° 2018/22 du 07 décembre 2018)
- Pouvoir à Monsieur le Maire pour signer une convention avec la Communauté de Communes du Pays Houdanais concernant le groupement de commandes de fournitures administratives
- Décision modificative
- Rapports des commissions
- Rapports divers
- Questions diverses.

Décisions du Maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises :

1) Arrêté de circulation

- Arrêté n° 48/2018 du 22 décembre 2018 concernant des travaux de création de branchements sise Route du Vieux Village
- Arrêté n° 49/2018 du 27 décembre 2018 concernant des travaux d'intervention ponctuelle d'accès à l'infrastructure France Télécom route de Nogent et route de Curé

2) Arrêté d'alignement

- CA 19 M 0001 signé le 16 janvier 2019

Les conseillers municipaux ont pris acte de ces décisions.

Vous pouvez retrouver plus de détails en parcourant le registre des délibérations disponible en mairie.

2019/01 – Ma commune, j’y tiens

Les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

Au regard du sentiment d’abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l’AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l’égal accès de tous aux services publics de proximité.

Il est légitime de s’inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l’État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer comme l’ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité.

2019/02 – Opposition au transfert à la Communauté de communes du Pays Houdanais au 1^{er} janvier 2020

Le Conseil s’oppose au transfert automatique à la Communauté de communes du Pays Houdanais au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable, de la compétence assainissement des eaux usées, et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

2019/03 – Renouvellement du contrat de la Société SEGILOG

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat de la Société SEGILOG pour une durée déterminée de trois ans.

2019/04 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget 2019 (annule et remplace la délibération n° 2018/22 du 07 décembre 2018)

Dans le cadre de la réglementation, le conseil municipal autorise jusqu’à l’adoption du budget primitif 2019 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

2019/05 – Pouvoir à Monsieur le Maire pour signer une convention avec la Communauté de Communes du Pays Houdanais concernant le groupement de commandes de fournitures administratives

Le Conseil Municipal accepte d’adhérer au groupement de commande de fournitures administrative.

Rapport des commissions

Rapports divers

1 – SIAEP de la Forêt de Rambouillet

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable 2017

Vous pouvez retrouver plus de détails en parcourant le registre des délibérations disponible en mairie.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22 h 20.

Le Maire,
Jean-Paul BAUDOT

